SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE SMED13



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 - ANNEE 2023

Séance du : 28 février 2023 Présidence : Didier KHELFA Délibération : N° 23_11DL

OBJET: Demande de subventions au Département des Bouches du Rhône, Changement de localisation Travaux sur la commune du THOLONET - SMED13 maitre d'ouvrage, intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de communications électroniques,

L'an deux mil vingt-trois et le 28 février, à 9h30, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ; Constatant que le quorum est atteint ;

Le Président Expose :

Par courrier du 26 octobre 2022, la Commune du THOLONET a demandé un changement de localisation sur des financements obtenus au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession.

Cette demande a été approuvée à l'unanimité lors du Comité Syndical du 28 novembre 2022 (délibération n° 2022-53).

Cette décision vient en complément des financements « Article 8 » attribués à la Commune du Tholonet lors de la deuxième répartition de l'enveloppe 2022 (séance du 28 novembre 2022, délibération n° 2022-49).

Il convient de solliciter l'aide du département pour ces opérations d'intégration des réseaux sous maîtrise d'ouvrage SMED13.

Pour l'intégration des réseaux électriques dans l'environnement :

N° SMED	Commune	Lieux Travaux	Montant Opération HT	Attribution Art. 8 ENEDIS	Dépense subv. CD13 (max 95.000 € HT)	Subv. CD13 sollicitée (Taux: 20 %)	
2022.ENV. SMED.101	LE THOLONET	Quartier les Artauds (Tr1)	183 100€	48 000 €	95 000€	19 000€	
2022.ENV. SMED.100	LE THOLONET	Quartier les Artauds (Tr2 suite et fin)	130 000€	48 000 €	95 000 €	19 000€	
TOTAL							



Syndicat Mixte d'Energie du Département des BDR 1, avenue Marco POLO

CS20100 13141 MIRAMAS CEDEX

Tél: 04.90.53.84.13 Fax: 04.90.53.84.14 <u>infosmed13@smed13.fr</u>



ID: 013-251301545-20230228-23_11DL-DE

Pour l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement :

N° SMED	Commune	Lieux Travaux	Montant Opération HT	Dépense subv. CD13 (max 95.000 € HT)	Subv. CD13 sollicitée (Taux: 30 %)					
2022.TEL.SMED. 008	LE THOLONET	Quartier les Artauds	145 000 €	95 000 €	28 500 €					

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur Le Président, Le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques – SMED13 maître d'ouvrage (pour les Communes de moins de 20 000 habitants) auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,
- Autorise le Président à solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, et an susdits Pour extrait conforme,



Didier KHELFA